

Le maire de Creil,
Direction de la culture

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil autorise l'association « Célébration Days Records », à occuper la salle municipale de la Grange à Musique, pour réaliser l'exploitation du festival « Haute-Fréquence 2023 », avec les groupes « Fulu Miziki Kolektiv » et « Motolo », du samedi 18 novembre 2023 à 13h00 au dimanche 19 novembre 2023 à 01h00

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'association « Célébration Days Records », sise 21 rue des Fontaines à Clermont (60600), représentée par sa Présidente, madame Alix SALINGUE, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition du samedi 18 novembre 2023 au dimanche 19 novembre uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal soit un montant de 609€ TTC.

Article 4 : d'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 27 novembre 2023



01 DEC. 2023

Date de notification :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

04 DEC. 2023